

---

**CONCESSION D'OUTILLAGE PUBLIC  
DU PORT FLUVIAL DE BETHUNE-  
BEUVRY ET DU QUAI DE  
GUARBECQUE**

**Annexe 1 - Présentation générale du Port et  
du quai de Guarbecque**

---

## SOMMAIRE

### Note liminaire

### Chapitre 1 : Présentation

- 1.1. Situation contractuelle
- 1.2. Périmètre
- 1.3. Les aménagements en cours

### Chapitre 2 : Contexte commercial du port de Béthune-Beuvry

- 2.1. Situation et contexte
- 2.2. Accessibilité
- 2.3. Activité en 2023

### Note liminaire

---

Voies navigables de France (ci-après “VNF”) est l’opérateur de l’Etat en charge de l’entretien, de l’exploitation et du développement du réseau navigable de France. L’article L. 4311-1 du Code des transports précise le cadre général de ces missions dont « [...] *l’extension et la promotion des voies navigables ainsi que de leurs dépendances en développant un transport fluvial complémentaire des autres modes de transport, contribuant ainsi au report modal par le réseau principal [...]* ».

Au titre, tant de cette mission que de celle de gestion du domaine public fluvial, il assure un rôle d’organisateur de l’offre portuaire à travers la mise à disposition d’espaces portuaires auprès d’opérateurs du secteur.

A cet égard, la politique portuaire de Voies navigables de France établie au niveau national est déclinée à l’échelle de chaque bassin sur des bases qui, quoique nécessairement adaptées au contexte local, reposent sur les mêmes axes :

- La mise à disposition des espaces nécessaires à des professionnels du secteur du transport et de la logistique multimodale ;
- Le développement de relations d’ordres stratégiques avec les ports maritimes ;
- L’articulation de l’offre fluviale avec celle du mode ferroviaire ;
- L’insertion du port en tant qu’espace créateur de valeur au sein de son environnement économique et social, à travers la mise en place d’une relation étroite avec les collectivités locales.

Selon la dimension et les enjeux spécifiques du site considéré, la nature du contrat qui est proposé à l’exploitant potentiel prend la forme soit d’une convention d’occupation et relève du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, soit d’une concession et relève du Code de la Commande Publique.

L’importance du port de Béthune-Beuvry le situe dans cette seconde catégorie.

VNF a initié une réflexion quant à la redéfinition d’un mode de gestion permettant de disposer d’une plus grande capacité d’action et d’agilité tout en captant davantage de retombées économiques et en maximisant le potentiel de valorisation du foncier portuaire qui lui a été confié par l’Etat.

En ce sens, l’établissement a lancé des travaux de constitution de filiales sous forme de sociétés commerciales dédiée à la gestion et à la valorisation du foncier portuaire selon deux périmètres :

- Un périmètre de gestion dite « Landlord », géré directement par la filiale ;
- Un périmètre dédié à l’exploitation logistique, faisant l’objet de concessions d’outillages publics.

Le périmètre du présent contrat étant adapté à cette future gestion, la possibilité d’un transfert du contrat par VNF à une filiale qu’il contrôlera, au cours de sa durée, sans changement dans les engagements réciproques, est envisagée.

---

## **CHAPITRE N°1 : PRESENTATION**

### **1.1.SITUATION CONTRACTUELLE**

Le port de Béthune-Beuvry a été concédé par l'Etat à la CCI de la région Hauts-de-France (qui s'est substituée à la CCI de l'arrondissement de Béthune) le 7 juin 1972, date de l'arrêté préfectoral.

La durée de la concession a été fixée à 50 ans à partir de la date du décret accordant la concession, la date de fin initiale de celle-ci était fixée au 6 juin 2022. Elle a fait l'objet de plusieurs avenants notamment pour la mise en œuvre des projets de modernisation et de réaménagement de son infrastructure fluviale : construction d'une plateforme conteneurs, réfection des voiries et construction/réaménagement des quais (projets « Béthune I » et « Béthune II »). Le dernier avenant autorisant la réalisation des travaux dans le cadre du projet « Béthune II » a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2025.

Le quai fluvial de Guarbecque a été concédé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) le 01 octobre 2006 qui envisage de mettre un terme au contrat de concession avant le terme prévu du 30 septembre 2036.

### **1.2.PERIMETRE DU FUTUR PORT CONCEDE**

Le présent appel à candidature porte sur la future concession du port de Béthune-Beuvry.

L'attention des candidats est attirée sur le périmètre concerné qui diffère de celui de l'actuelle concession.

Ce périmètre comportera :

- A la date de début du contrat de la future concession (le 1<sup>er</sup> janvier 2026) un espace de 9 ha environ comportant notamment un linéaire de quais de 450 m (vrac et conteneur), des terre-pleins d'une surface d'environ 2,4 ha, des entrepôts d'une surface au sol d'environ 13 400 m<sup>2</sup>, des bâtiments tertiaires d'une surface totale de 650 m<sup>2</sup>, des voiries routières (1200 m) et un accès au réseau ferroviaire national via une ITE de 840 m.

A des fins de présentation, l'espace du site de Béthune peut être décomposé selon les sous-parties suivantes :



	Description
Zone bleue	Espace « vracs » composé de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terreplein,</li> <li>• Bâtiment</li> <li>• Voiries,</li> <li>• Quais.</li> </ul>
Zone rouge	Un ensemble d'entrepôts d'une surface au sol de 13 400 m <sup>2</sup> . Une partie de ces bâtiments ne seront mis à disposition du concessionnaire qu'à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2027, soit un an après mise à disposition des autres espaces.
Zone verte	Espace « terminal conteneur » : plateforme et quai
Zone violette	Espace Accueil du port, bureaux et parkings

*La délimitation de ces espaces sera précisée dans le Dossier de consultation des entreprises, transmis aux candidats sélectionnés. Une visite du site sera également organisée suite à la sélection des candidats.*

Le périmètre est complété par le quai fluvial de Guarbecque (62), comportant un quai de 120 m, un terre-plein de 4200 m<sup>2</sup> et un espace restant à aménager de 1,4 ha. Ce périmètre complémentaire ne comporte aucun bâtiment et doit être intégré à la concession. Les modalités d'intégration de ce périmètre complémentaire seront précisées dans le contrat.



L'espace du port de Béthune-Beuvry placé en concession ne comporte en l'état, pas d'équipements de manutention majeurs.

Une reprise de personnel devra être prévue conformément à l'art. L.1224-1 du Code du travail.

Les entrepôts de l'espace placés en concession du port de Béthune-Beuvry resteront occupés, jusqu'au 31 décembre 2026, par les amodiataires actuels. Les redevances de l'année 2026 seront perçues par le futur Concessionnaire. A compter de la date d'échéance des contrats d'occupation en question, le futur Concessionnaire pourra pour tout ou partie d'entre eux et selon sa stratégie, maintenir des sous-occupations, reprendre les bâtiments pour son usage propre ou, après les avoir abattus, en construire des neufs.

### 1.3. LE PORT DE BETHUNE A FAIT L'OBJET D'AMENAGEMENTS RECENTS QUE VNF POURSUIT EN 2025

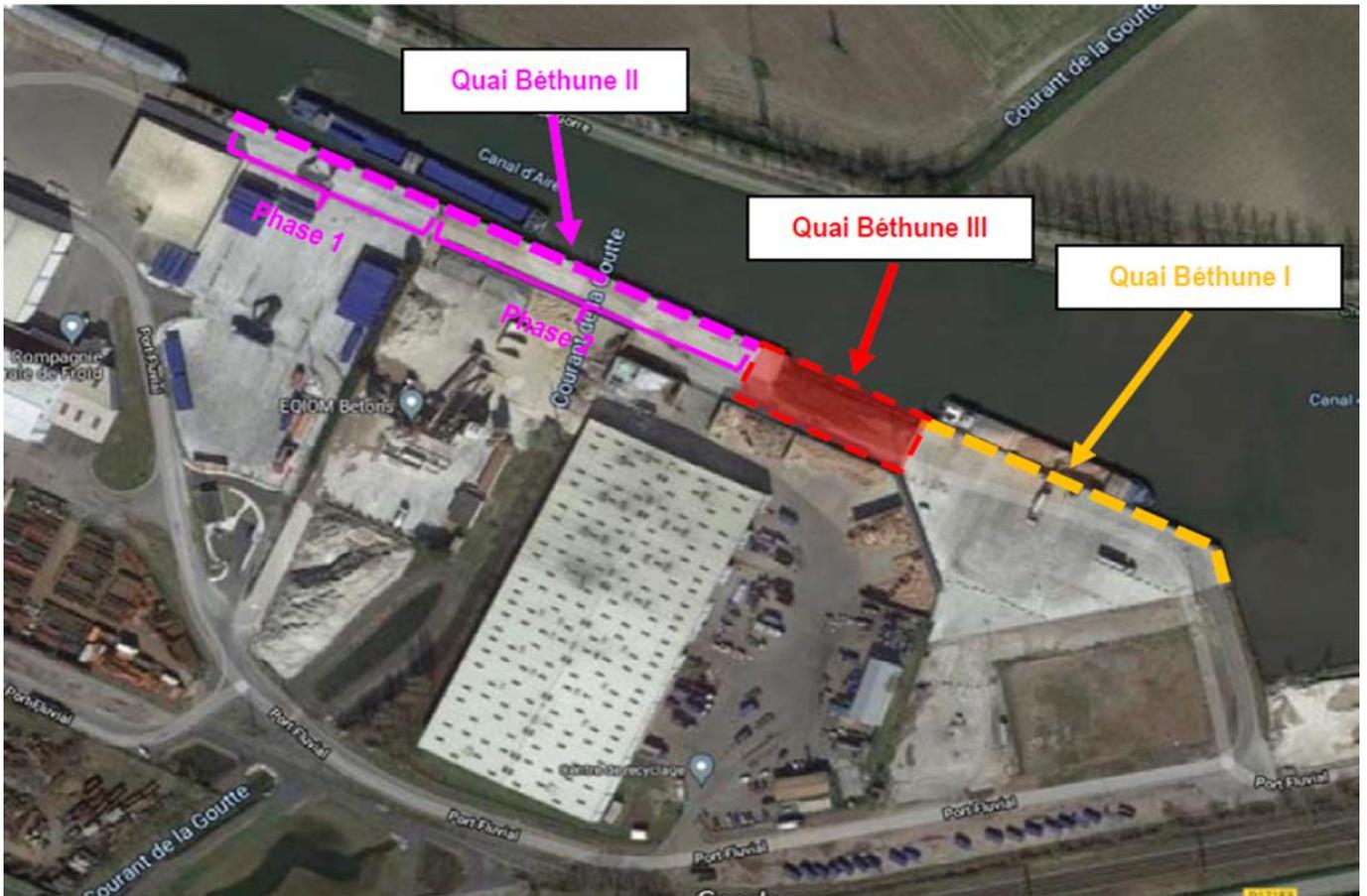
Le port de Béthune-Beuvry a fait l'objet récemment de nombreux travaux de modernisation et de réaménagement de son infrastructure fluviale :

- Le projet « Béthune I » a porté en 2018 sur la réfection de la voirie ainsi que la construction d'un quai de 120 ml de front d'accostage. Le montant des investissements a porté à l'époque sur 6.4 M€ HT ;
- Le projet « Béthune II » a consisté à aménager une plateforme dédiée au traitement des conteneurs comportant le renforcement du quai (95 m) et un terre-plein de 16 000 m<sup>2</sup> pour 3.7 M€ HT entre 2022 et 2024.

L'extension de plateforme permettra d'engager un trafic supplémentaire de conteneurs.

- A l'occasion de ces phases d'aménagement successives, quatre quais publics ont été construits ou réaménagés sur le port public de Béthune-Beuvry, qui laissent actuellement apparaître une « dent creuse » de 55 ml entre les quais Béthune I et Béthune II, numérotés d'amont en aval. VNF sous sa propre maîtrise d'ouvrage, assure la construction du quai et arrière-quai attenant (1.4 M€ TTC). Les travaux seront menés d'août 2025 à mars 2026. Ce quai sera inclus au périmètre de la future concession et son

entretien sera donc à la charge du futur concessionnaire, étant entendu que l'investissement est à la charge du concédant.



## CHAPITRE N°2 : Contexte commercial du port

### 2.1. Contexte commercial

Le port de Béthune-Beuvry est le 3ème site portuaire fluvial du Nord – Pas-de-Calais.

Situé au cœur des Hauts-de-France, le secteur de Béthune dispose de nombreux atouts en termes d'implantations logistiques et industrielles : accessibilité et réseaux multimodaux, disponibilités de main d'œuvre qualifiée, proximité des ports maritimes de Dunkerque et de la zone ARA<sup>1</sup>, etc.

Pour toutes ces raisons, la région Hauts-de-France est aujourd'hui la première « région logistique » de France.

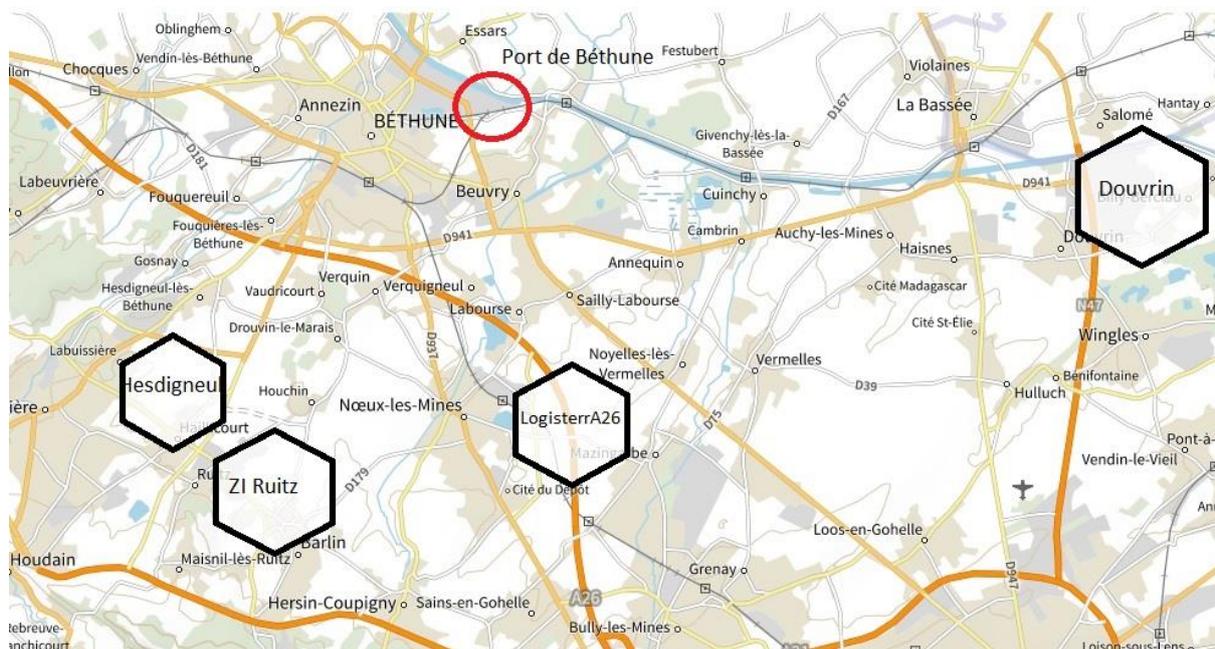
<sup>1</sup> Amsterdam – Rotterdam – Anvers



A proximité des deux sites portuaires de Béthune (10 à 20 km), on trouvera une forte densité d’installations industrielles et logistiques, regroupées notamment dans les principales zones d’activités économiques développées par l’agglomération de Béthune.

	Distance depuis le port de Béthune	Surface	Emplois industriels	Nombre d’entreprises installées
LOGISTERR A26	8 km	50 ha	700 (1 <sup>ière</sup> tranche)	20 (1 <sup>ière</sup> tranche)
DOUVRIN	15 km	460 ha	4 600	68
RUITZ	13 km	260 ha	3 200	82
ISBERGUES	20 km	100 ha	1 300	5
MERVILLE	14 km	100 ha	3 000	1
ARQUES	52 km	NC	NC	NC

## Les principales zones d'activités à proximité du port de Béthune



### 2.2. Accessibilité

Le port de Béthune-Beuvry est un port tri-modal : il dispose de 437 ml de quai fluvial pouvant accueillir des barges de 3000 T et 840 ml de voies ferrées (400 ml de longueur de travail – 36 wagons).

#### Fluviale :

Le site est situé le long du canal d'Aire.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les écluses à grand gabarit ont la capacité d'accueillir des bateaux de dimension 143m x 11,40m maximum (gabarit CEMT Va). Le mouillage garanti est de 3,5m. Le tirant d'air de 5,25m autorise le transport de 2 couches de conteneurs ISO.

Aujourd'hui, les unités fluviales à grand gabarit ont la faculté de naviguer depuis les deux sites portuaires vers Dunkerque, Lille, Valenciennes et au-delà, la Belgique via l'Escaut. L'accès à la Wallonie via l'ascenseur de Strépy-Thieu sur le canal du Centre limite la longueur des unités à 110 m maximum.

Par ailleurs, l'accès au bassin de la Seine depuis le Nord-Pas-de-Calais se fait via le canal du nord, dont les écluses ont des dimensions de 91,90m x 6m. Cette contrainte sera levée avec l'arrivée du Canal Seine – Nord Europe. Il rendra possible la navigation depuis / vers le bassin de la Seine pour les grandes unités de gabarit Vb (maximum 180 m de long, 11.40 m de large pour 3.00 m d'enfoncement). Le tirant d'air sera de 7.00 m.

Ces conditions de navigation vont également évoluer de façon significative sur le réseau Belge, en Flandre et en Wallonie, sur la durée de la concession avec l'aménagement progressif du réseau Seine-Escaut, sur l'Escaut et la Lys, où les caractéristiques de navigation seront portées au gabarit Vb et Va sur les voies interconnectées, incluant la possibilité de transport de conteneurs sur 3 couches.

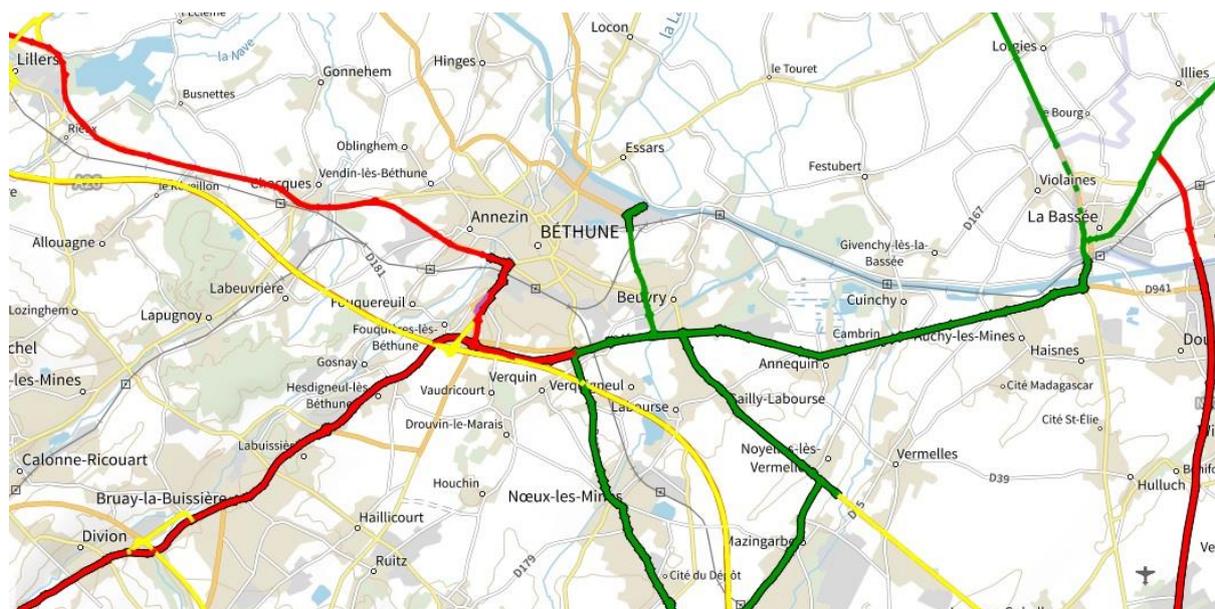
### Routière :

Concernant la route, le péage d'entrée / sortie de l'autoroute A26 est situé à 10 / 15 minutes du port via rocade routière accessible aux PL. La RN 41 est également accessible à moins de 10 minutes et conduit aux agglomérations lensoise et lilloise (et au-delà, à la Belgique). Au nord du port, la D945 conduit au secteur de Merville – Lestrem et au-delà à l'A25 (Dunkerque – Lille).



Le port de Bethune dispose d'un accès direct à l'itinéraire de catégorie TE120 (vert sur la carte ci-après).

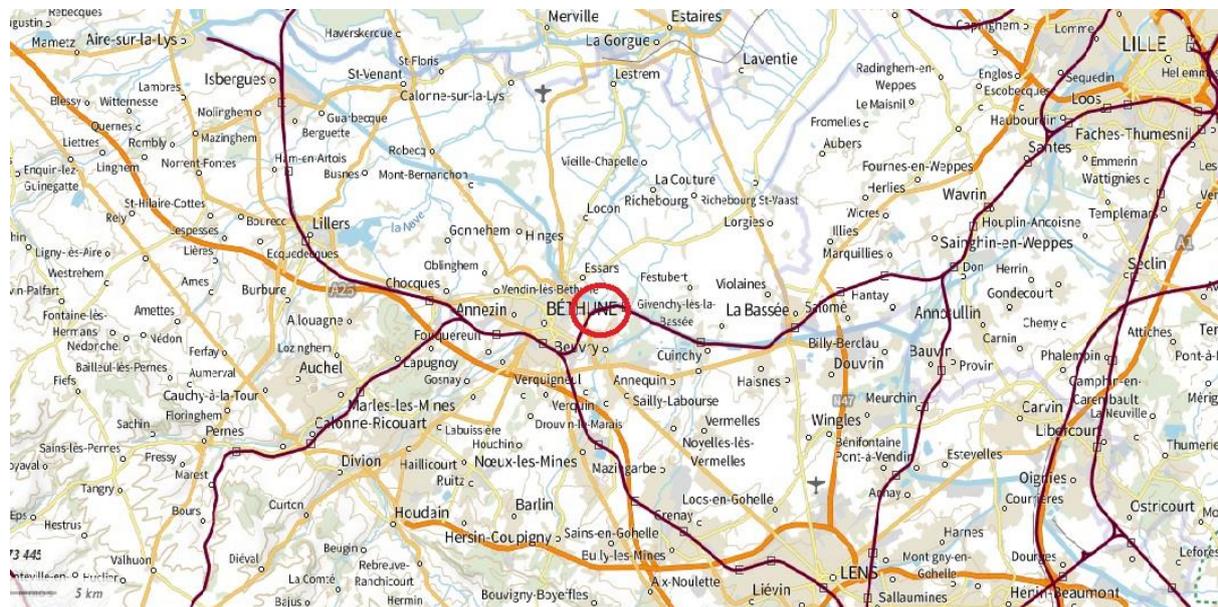
### *Port de Bethune : accès transport exceptionnel*



Source : GEOPORTAIL

### Ferroviaire :

L'accès ferroviaire du port de Béthune est assuré par un embranchement particulier raccordé au RFN sur la ligne Béthune – Lille.



Source : GEOPORTAIL

### 2.3. L'activité du port en 2023

À titre indicatif, les trafics traités sur le port de Béthune en 2023 sont les suivants :

(Tonnes)	Voie d'eau	Fer
Produits céréaliers, colza, tourteau	78 800	/
Ferrailles, ferrochrome, briquette, ...	53 200	21 800
Matériaux de construction	67 800	/
Engrais	5 600	/
Calcin	14 000	/
<b>Total Vrac</b>	<b>219 400</b>	<b>21 800</b>
Conteneur	247 465	
<b>TOTAL TRAFIC</b>	<b>467 002</b>	<b>21 800</b>

Toujours à titre indicatif, le port de Guarbecque a traité en fluvial en 2023 :

- 38 700 tonnes de céréales
- 5 000 tonnes d'engrais